

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016738

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 459 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NGUIZA HAMID Date de naissance : 1944

Adresse : 25 Rue Mohamed Laaroussi - CASA

Tél. : 06 62 82 27 95 Total des frais engagés : 390,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/09/2019

Nom et prénom du malade : RIDA AMINA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hypertonie symétopique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 26/09/2019

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/9/19	Co -	-	300,00	Dr. OUDRES Ophtalmologue Médecin généraliste Téléconsultation
86				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU BENIN BANDOUL - CASA rel. 05 22 30 A	26/9/2019	901 -

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Oudghiri Abderrafik

Ancien enseignant

à la Faculté de Médecine - C.H.U. Averroès
Spécialiste en gynécologie - Accouchement

Chirurgie gynécologique

Stérilité du couple - Echographie

الدكتور الودغيري عبد الرفيع

أستاذ سابق بكلية الطب

والمراكز الجامعي ابن رشد

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد

الجراحة - العقم - التصوير الصوتي

R

Le 26/07/2019

Rida. Amna

90,- x 1

*

90,-

Repositorin

Promoplus Pharma

PPC = 90,00 DH

*100ml 2fl /
Saars*

x Emis

GRANDE PHARMACIE DU MAROC
Mme. DESBACH BENNIS Naima
Place Bandoueng - Casablanca
Tél : 05 22 30 42 28

Dr. OUDGHIRI A.
Spécialiste en accouchements
et gynécologie
Rue des Ramat, Casablanca
Téléphone : 05 22 30 42 28

06 61 20 15 57 05 22 31 38 95 المحمول 117 شارع رحال المسكيني - الدار البيضاء - العيادة

117 Boulevard Rahal El Meskini - Casablanca - Cabinet : 05 22 31 38 95 - GSM : 06 61 20 15 57

En cas d'urgence contactez clinique RIVIERA